



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

DCD/DAC(2004)15
A usage officiel

**RAPPORT 2004 SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA
RECOMMANDATION DU CAD DE 2001 SUR LE DELEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT AUX PAYS LES MOINS AVANCES**

Ce document est soumis pour INFORMATION à la Réunion à haut niveau du CAD qui aura lieu les 15 et 16 avril 2004.

Personne à contacter : Frans Lammersen - tél : +33 (0) 1 45 24 89 88
télécopieur : +33 (0) 1 44 30 63 33 - Courriel : frans.lammersen@oecd.org

JT00162131

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction et principales conclusions.....	3
II.	Mise en œuvre des dispositions relatives au champ d'application de la Recommandation....	4
III.	Impact de la Recommandation.....	4
IV.	Notification préalable.....	5
V.	Partage de l'effort	6
VI.	Politiques des membres concernant l'aide alimentaire	7
VII.	Renforcement des capacités des pays partenaires en matière de passation des marchés	8
VIII.	Elargir le champ d'application de la Recommandation	9

Tableaux

Tableau 1.	Engagements d'APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés	11
Tableau 2.	Positions des membres du CAD au regard de la matrice d'indicateurs de référence	12

**RAPPORT 2004 SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
RECOMMANDATION DU CAD DE 2001 SUR LE DELIEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT AUX PAYS LES MOINS AVANCES**

I. Introduction et principales conclusions

1. La Recommandation¹ est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Sa mise en œuvre se déroule de façon satisfaisante, comme le montrent les indicateurs suivants, quoique dans certains domaines, il y a encore des efforts à déployer ou à des travaux à achever.

- *Mise en œuvre des dispositions relatives au champ d'application* : Le rapport 2003² indiquait que ces dispositions étaient maintenant pleinement mises en œuvre dans la quasi-totalité des pays, et que seuls quelques-uns d'entre eux avaient besoin d'un renforcement de la coordination interne. Depuis, l'Australie, la Commission européenne et les Etats-Unis ont aussi pris des mesures, comme l'ont fait d'autres pays avant eux, pour délier leur APD au-delà de ce qui est requis dans la Recommandation [section II].
- *Impact de la Recommandation* : Aussi bien le volume de l'APD aux PMA que la part des PMA dans l'APD bilatérale totale ont augmenté en 2002. Par conséquent, la crainte que la Recommandation n'entraîne un détournement de l'APD des pays et des activités qu'elle couvre, qui avait été exprimée au moment de son adoption, n'est pas confirmée par les faits. Toutefois, l'impact global de la Recommandation en termes de volume demeure assez faible, ce qui tient directement à l'éventail limité des pays et des activités qu'elle vise [section III].
- *Notification préalable des offres d'aide non liée* : Des progrès non négligeables ont été réalisés en 2003, puisqu'il y a eu une notification de plus de 75 pour cent de l'ensemble des offres d'aide non liée concernant des activités impliquant la passation de marchés. Cependant, il y a encore des membres qui ne notifient pas du tout les offres d'aide et, dans d'autres cas, les informations fournies lors de la notification préalable sont incomplètes [section IV].
- *Partage de l'effort*. Il s'est amélioré en 2002. Dans le cas des deux indicateurs convenus – le taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA et l'indicateur composite du partage de l'effort – les niveaux de référence ont été atteints ou dépassés. Les dispositions de la Recommandation relatives au partage de l'effort seront appliquées au fur et à mesure que les tendances seront déterminées [section V].
- *Politiques des membres concernant l'aide alimentaire* : l'efficacité de l'aide alimentaire pour le développement et les effets de son degré de liaison sont en cours d'évaluation. Un projet de rapport sera présenté au CAD pour examen en 2004 [section VI].
- *Passation des marchés* : La deuxième Table ronde sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés s'est tenue en Ouganda en février 2004. La réalisation des activités prévues et des produits auxquels elles sont censées aboutir (concernant l'intégration de la passation des marchés, le renforcement des capacités en la matière, la définition de normes et critères de référence et le suivi), progresse. Les résultats du processus des Tables rondes seront élaborés en temps voulu pour pouvoir être pris en compte dans les

¹ DCD/DAC(2001)12/FINAL

² DCD/DAC(2003)7/FINAL

travaux du deuxième Forum à haut niveau sur l'harmonisation et l'alignement des donateurs prévu en 2005 [section VII].

- *Elargir progressivement le champ d'application de la Recommandation* : Les membres ont pris note des différentes possibilités qui s'offrent pour élargir peu à peu le champ d'application de la Recommandation. Ils sont convenus de poursuivre le débat sur cette question en s'appuyant sur de nouvelles études, qui porteraient notamment sur les avantages que présente le déliement de l'aide pour les pays partenaires [section VIII].

II. Mise en œuvre des dispositions relatives au champ d'application de la Recommandation

2. Comme l'indique le rapport 2003, les membres ont en général rapidement et intégralement donné suite à ces dispositions :

- La quasi-totalité des membres ont maintenant délié toutes les catégories d'APD énoncées à l'alinéa i) du paragraphe 7 de la Recommandation.³ Les quelques autres attendent toujours l'achèvement du processus de coordination entre les divers organismes d'exécution pour procéder à l'application intégrale des dispositions considérées.
- En outre, aussi bien avant que depuis l'adoption de la Recommandation, de nombreux membres (ex., Australie, Allemagne, Finlande, France, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont même délié leur APD au-delà de ce qui est requis dans la Recommandation, en étendant cet effort, par exemple, à des engagements inférieurs aux seuils prévus, à la coopération technique, à l'aide alimentaire et/ou à l'APD destinée à des pays autres que les PMA.
- Par ailleurs, conformément à ses engagements, la Commission européenne a adopté de nouvelles dispositions en faveur d'une extension du déliement, et mis en place les éléments nécessaires à un déliement plus grand de l'aide communautaire.⁴ Le Congrès des États-Unis a récemment autorisé la création de la Millennium Challenge Corporation (MCC), dont le but est d'apporter un complément d'aide extérieure de façon à favoriser la croissance économique et la disparition de la pauvreté extrême tout en améliorant la gestion des affaires publiques et en renforçant la liberté économique et l'investissement dans les ressources humaines. Le Congrès a attribué à cet organisme une enveloppe d'un peu moins de 1 milliard USD pour l'exercice budgétaire 2004. Comme il n'a pas exprimé de préférence au sujet du degré de liaison de l'aide apportée par la MCC, celle-ci est pour le moment non liée.

III. Impact de la Recommandation⁵

3. En 2002, le volume de l'APD bilatérale totale aux PMA est passé de 8.4 milliards USD en moyenne pour la période 1999-2001 à 11.1 milliards USD en 2002 [tableau 1]. La part moyenne de l'APD bilatérale aux PMA dans l'APD bilatérale totale a aussi augmenté de 3.7 points de pourcentage par rapport

³ Les catégories d'APD aux PMA qui sont citées dans cet alinéa de la Recommandation sont les suivantes : soutien de la balance des paiements et aide à l'ajustement structurel, remises de dette, aide-programme sectorielle et plurisectorielle, aide au titre des projets d'équipement, soutien des importations et aide sous forme de produits ; contrats de services commerciaux et APD consentie à des organisations non gouvernementales pour des activités impliquant la passation de marchés.

⁴ Commission européenne [COM(2002)639final].

⁵ Voir DCD/DAC/EFF(2004)5 pour une analyse plus détaillée.

à la moyenne enregistrée pour la période 1999-2001 qui a été prise comme point de départ, passant à 22.4 pour cent en 2002.

4. S'il convient de ne pas tirer de conclusions définitives de l'évolution des apports d'APD des pays d'une année sur l'autre, il est rassurant de constater qu'en 2002, la Recommandation ne semble pas avoir eu de répercussions négatives sur le volume des apports d'APD aux PMA ou sur la part de l'aide accordée à ces pays. Il n'y a donc pas lieu de penser qu'elle a entraîné une diminution de l'APD aux PMA, ou un quelconque détournement de l'aide au profit d'autres pays. Les membres ont demandé une analyse plus approfondie de l'évolution récente de la composition de l'APD aux PMA, laquelle sera effectuée lors de la prochaine phase des travaux.

5. En 2002, l'APD bilatérale relevant des catégories d'aide énoncées à l'alinéa i) du paragraphe 7 de la Recommandation a représenté au total 4.2 milliards USD, dont près de 90 pour cent ont été notifiés par les membres comme de l'aide non liée. Sur les 6.8 milliards USD d'APD apportés aux PMA en dehors du champ d'application de la Recommandation, un tiers était non lié. Cela porte à 60 pour cent la part totale de l'aide non liée dans l'aide bilatérale totale aux PMA.

6. L'accroissement de l'aide non liée qui est dû à la Recommandation est légèrement supérieur à 0.5 milliard USD. L'impact relativement faible de celle-ci en termes de volume tient à l'éventail restreint des pays et des activités qu'elle couvre (par exemple, les PMA reçoivent 3.5 milliards USD d'aide sous forme soit d'aide alimentaire soit de coopération technique, qui sont l'une comme l'autre exclues du champ d'application de la Recommandation). Il faut en outre noter que près d'un tiers des PMA se trouvent dans une situation de conflit, risquent d'y entrer ou en sortent, ce qui rend l'acheminement de l'aide très difficile et en limite les possibilités.

IV. Notification préalable⁶

7. Afin que la mise en œuvre de la Recommandation soit transparente, les membres sont convenus de notifier à l'avance les offres d'aide non liée dans les domaines visés par celle-ci. Les notifications permettent de disposer d'informations générales sur le donneur, le bénéficiaire, la procédure d'appel d'offres, et doivent être présentées 30 jours avant la date d'ouverture du dépôt des soumissions. Le volume total de l'aide ayant fait l'objet d'une notification préalable a atteint plus de 1.6 milliard USD en 2003.

8. Lorsque l'on examine l'utilisation du panneau d'affichage par les membres⁷, il importe de garder à l'esprit que le champ d'application de la Recommandation comprend plusieurs catégories d'aide pour lesquelles il n'existe pas de lien direct avec la passation de marchés au niveau du projet. Il s'agit en particulier des remises de dette, de l'aide à l'ajustement structurel et du soutien budgétaire. L'ensemble de ces catégories sans rapport direct avec la passation de marchés a représenté 1.9 milliard USD d'APD aux PMA en 2002. Sur le montant de 1.8 milliard USD d'APD notifié pour des activités qui pourraient impliquer la passation de marchés, 77 % ont fait l'objet de notifications préalables sur le panneau d'affichage en 2003.

9. Bien que des progrès non négligeables aient été réalisés dans la notification préalable des offres d'APD aux PMA pour des activités impliquant la passation de marchés, certains membres ont encore à mettre en place un système de notification. Plusieurs membres ont fait état de difficultés d'ordre administratif et technique dans la mise sur pied de systèmes de notification préalable au CAD, dues à la portée très étendue et au caractère souvent décentralisé de leurs dispositifs de passation des marchés, ainsi qu'à la nécessité d'affecter expressément du personnel à cet exercice et d'appliquer des méthodes de

6. Voir DCD/DAC/EFF(2004)4 pour une analyse plus détaillée.

7. Voir [http://webdomino1.oecd.org/dcd/UnitedCWS.nsf/viewHtml/index/\\$FILE/Public_Index.htm](http://webdomino1.oecd.org/dcd/UnitedCWS.nsf/viewHtml/index/$FILE/Public_Index.htm)

notification spécialement adaptées aux besoins du CAD. Les membres s'emploient à remédier à ces difficultés.

10. En outre, certaines notifications ne fournissent pas toutes les informations requises, en particulier lorsque les pays partenaires sont chargés de conduire le processus de passation des marchés dans le contexte de mécanisme d'acheminement de l'aide tels que le soutien budgétaire et les allègements de dette. Ce problème (à savoir comment respecter les dispositions relatives à la notification sans mettre à trop rude épreuve les capacités limitées des pays partenaires) fera partie des questions que le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs étudiera plus avant, lequel examinera aussi la possibilité de simplifier les procédures de notification.

V Partage de l'effort⁸

11. Le problème que pose la recherche d'un partage équilibré de l'effort tient à l'interaction de deux facteurs, à savoir le champ d'application de la Recommandation et les écarts existant entre les membres quant au volume, à la structure et à la destination géographique de leurs programmes d'aide. Par conséquent, la mise en œuvre de la Recommandation crée des différences entre les donateurs, en ce qui concerne tant le montant d'aide couvert par celle-ci que le volume global et la part de l'aide qui est non liée.

12. La Recommandation stipule que la recherche d'un équilibre raisonnable entre les membres dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer l'initiative de déliement, fait partie intégrante de ses objectifs. La position initiale des membres et son évolution dans le temps par rapport à des niveaux de référence convenus sont représentées dans une matrice d'indicateurs de référence. Celle-ci indique la situation des membres par rapport à deux indicateurs de référence, à savoir le taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA et l'indicateur composite du partage de l'effort.

- Le taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA correspond à l'APD bilatérale non liée aux PMA rapportée au total de l'APD bilatérale aux PMA (sur la base des engagements). Dans ce cas, le niveau de référence a été fixé à 0.60 pour tous les membres.
- L'indicateur composite du partage de l'effort est calculé comme suit : [APD bilatérale aux PMA/RNB aux taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA] + APD multilatérale aux PMA/RNB]⁹. Le niveau de référence retenu ici est 0.04 pour tous les membres.

13. Les conclusions préliminaires suivantes peuvent être dégagées des données sur l'année 2002 présentées au tableau 2 :

- La moyenne du CAD concernant le taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA est passée de 0.53 pour la période 1999-2001 qui a été prise comme point de départ, à 0.60 en 2002, et coïncide maintenant avec le niveau de référence. Cet accroissement tient principalement au fait que six membres du CAD ont totalement (Irlande, Norvège et Royaume-Uni) ou presque totalement (Belgique, Finlande et Suisse) délié leurs programmes d'aide bilatérale aux PMA. En outre, cinq autres membres (Allemagne, Autriche, Canada, Espagne et France) ont fortement accru leur taux

8. Voir DCD/DAC/EFF(2004)6 pour une analyse plus détaillée.

9. L'APD multilatérale est considérée comme non liée selon une convention du CAD [DCD/DAC/FA/M(2002)2PROV].

de déliement. Ce dernier n'a diminué que dans le cas du Japon¹⁰, des Pays-Bas¹¹, du Portugal¹² et de la Suède¹³.

- La moyenne du CAD pour l'indicateur composite du partage de l'effort est passée de 0.04 pour la période 1999-2001 qui a été prise comme point de départ, chiffre correspondant au niveau de référence, à 0.05 en 2002, dépassant ainsi ce dernier. Cet indicateur s'est amélioré pour la majorité des pays, mais il a diminué dans le cas de l'Australie¹⁴, du Japon¹⁵, du Portugal¹⁶ et de la Suisse¹⁷.

14. On ne saurait tirer des conclusions trop précises sur l'importance de l'évolution de la position (individuelle et collective) des pays par rapport à leur point de départ en s'appuyant sur des données qui ne portent que sur une seule année. Il est toutefois rassurant de constater que le taux de déliement de l'APD bilatérale et l'indicateur composite ont l'un comme l'autre augmenté en 2002.

15. Les dispositions de la Recommandation concernant le partage de l'effort seront mises en œuvre au fur et à mesure que les tendances en la matière deviendront plus claires. Les membres seront invités à recenser, sur cette base, les initiatives supplémentaires à mettre en œuvre dans l'immédiat et à moyen terme en vue de mieux équilibrer le partage de l'effort, conformément à ces dispositions.

VI Politiques des membres concernant l'aide alimentaire¹⁸

16. Dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre de la Recommandation, les membres ont demandé que soient évalués l'efficacité de l'aide alimentaire pour le développement et les effets de son degré de liaison¹⁹. Afin que cet exercice soit aussi pertinent que possible, il a été décidé d'axer l'attention sur la contribution apportée au développement par la quasi-totalité de l'aide alimentaire, en laissant de côté, durant cette étape de l'analyse seulement, l'aide humanitaire offerte à titre de réponse immédiate aux

-
10. La baisse du taux de déliement du Japon est due à une diminution de la part de l'aide non liée dans l'APD bilatérale aux PMA, conjuguée à une réduction des apports totaux d'aide bilatérale à ces pays.
11. La diminution du taux de déliement des Pays-Bas est due à des projets d'aide liée qui ont été soumis en 2001 et ont fait l'objet d'engagements en 2002.
12. La baisse du taux de déliement du Portugal est due à la très forte réduction du montant des allègements de dette qui s'est produite après 2001.
13. Le taux de déliement de l'APD bilatérale de la Suède aux PMA pour 2002 a été récemment révisé. Un exercice analogue sera peut-être effectué pour le taux de déliement moyen concernant la période 1999-2001 lorsque les données seront disponibles.
14. La diminution de l'indicateur composite du partage de l'effort dans le cas de l'Australie est due à une baisse de 19 % de l'APD totale de ce pays aux PMA.
15. La diminution de l'indicateur composite du partage de l'effort dans le cas du Japon est due à une chute de 18 % des apports d'APD bilatérale de ce pays aux PMA, conjuguée à une baisse de son taux de déliement.
16. La diminution de l'indicateur composite du partage de l'effort dans le cas du Portugal tient principalement à une baisse de 36 % des apports d'APD bilatérale de ce pays aux PMA, conjuguée à une forte baisse de son taux de déliement [voir également note 11].
17. La diminution de l'indicateur composite du partage de l'effort dans le cas de la Suisse est due à une baisse de 18 % de l'APD totale de ce pays aux PMA, malgré une augmentation de plus d'un point de pourcentage de son taux de déliement de l'APD bilatérale.
18. Voir DCD/DAC/EFF(2004)7 pour un exposé plus détaillé.
19. Voir le cahier des charges relatif à cette évaluation dans le document DCD/DAC/EFF(2003)3/REV1.

première manifestations d'une nouvelle situation d'urgence. Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, l'étude est limitée à un échantillon représentatif de seize pays bénéficiaires.

17. L'étude s'intéressera tout d'abord aux données de fait concernant la performance des pays en matière d'aide alimentaire et les conséquences qui en découlent. Elle consistera notamment à examiner soigneusement la façon dont les organismes d'aide analysent, suivent et évaluent la relation entre les objectifs de leur aide alimentaire et les résultats obtenus, c'est-à-dire l'impact et les effets produits. Deuxièmement, elle passera en revue les travaux de recherche officiels et autres récemment consacrés à l'efficacité de l'aide alimentaire. Ce volet visera à dégager des faits qui mettent en évidence les domaines et les problèmes pour lesquels il y a lieu de réévaluer la performance en matière d'aide alimentaire.

18. A partir de l'évaluation générale de la contribution de l'aide alimentaire, les travaux permettront d'étudier attentivement l'efficacité du transfert de ressources effectué dans le cadre de l'aide alimentaire offerte par vingt donateurs à seize pays au cours de la période 2002-2003. Cette analyse portera sur l'aide alimentaire apportée selon différentes modalités, comme l'aide liée à des achats dans le pays donneur, l'aide achetée dans le pays bénéficiaire, ou dans un autre pays en développement par appel d'offres restreint ou par contrat, les produits étant ensuite transportés dans le pays bénéficiaire (transaction dites triangulaire), ou encore achetée par appel à la concurrence internationale. Seront étudiées aussi bien les actions bilatérales directes que celles qui sont menées par le biais d'organismes intermédiaires, dont le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales, ainsi que l'aide alimentaire fournie sous forme d'aide-programme en vue de la vente, dans le but de générer des ressources financières en monnaie locale (fonds de contrepartie)

19. L'évaluation est financée au moyen de contributions volontaires généreuses de l'Allemagne, de la Belgique, du Royaume-Uni et de la Suède, et réalisée par une équipe de consultants extérieurs. L'avant-projet de rapport sera prêt à être examiné par le CAD au milieu de l'année 2004.

VII. Renforcement des capacités des pays partenaires en matière de passation des marchés²⁰

20. L'initiative conjointe OCDE/CAD – Banque mondiale sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés a pour but de renforcer les systèmes de passation des marchés des pays partenaires et de permettre à ces derniers de s'approprier davantage ce processus, ainsi que d'améliorer l'efficacité de l'aide en s'efforçant d'harmoniser l'utilisation de ces systèmes au niveau international. Les principaux moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs consistent à faire passer les questions relatives à la passation des marchés au centre du débat sur le développement, à entreprendre des actions efficaces et durables de renforcement des capacités en matière de passation des marchés, à définir des normes claires au regard desquelles mesurer les performances des systèmes de passation des marchés, et à élaborer les outils nécessaires pour suivre de près ces performances et les évaluer. A terme, ce processus permettra aux pays en développement de mettre en place et d'utiliser de solides systèmes de passation des marchés, grâce auxquels les donateurs et eux-mêmes pourront réaliser leurs objectifs communs de transparence et d'efficacité et répondre à leurs exigences fiduciaires respectives dans le domaine de la passation des marchés. La création de ces systèmes offrira aux donateurs la possibilité de procéder à l'harmonisation et à l'alignement de leurs politiques et de leurs procédures de passation des marchés.

21. Accueillie par l'Uganda Authority for Public Procurement and Disposal of Public Assets, la deuxième Table ronde a été ouverte par M. Isaac Muscumba, Ministre d'Etat chargé des Finances. Une soixantaine de personnes venues de pays partenaires (Afrique du Sud, Ghana, Indonésie, Madagascar, Ouganda et Tanzanie) et de la communauté des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ont assisté à cette

²⁰ Voir DCD/DAC/EFF(2004)8 pour un exposé plus détaillé.

réunion, lesquelles étaient pour la plupart des spécialistes travaillant à plein temps sur les questions concernant la passation des marchés.

22. L'ordre du jour de la Table ronde a été conçu de manière à donner aux participants la possibilité de i) faire le point sur les progrès réalisés par les sous-groupes travaillant sur les quatre grands thèmes déjà cités,²¹ (ii) échanger des informations sur les faits importants qui se sont récemment produits dans les pays partenaires et les pays donateurs concernant ces grands thèmes, (iii) préciser et renforcer les liens qui relient ces thèmes les uns aux autres et aux projets pilotes déjà engagés ou à l'étude pour chacun d'eux, et (iv) dans le cadre d'une série de séances de travail approfondi en petits groupes, élaborer, sur chaque thème, des plans d'action concrets pour 2004 qui permettent d'obtenir des résultats de qualité, et ce avant la troisième et dernière Table ronde, prévue pour le moment en décembre 2004, et le Forum à haut niveau sur l'harmonisation qui doit se tenir à Paris en 2005.

23. Les participants se sont dits satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent. Ils étaient dans l'ensemble optimistes quant à la possibilité d'obtenir les résultats déterminés lors des séances en petits groupes, avec la qualité voulue et en temps utile pour la troisième Table ronde, prévue en décembre 2004. Ils ont en outre souligné qu'il était important de suivre le processus de près pour pouvoir parvenir aux résultats ainsi attendus, qui devraient aussi être communiqués au deuxième Forum à haut niveau sur l'harmonisation. Enfin, les participants étaient d'avis qu'il fallait faire un effort pour ouvrir l'initiative à un plus grand nombre de pays partenaires.

VIII. Elargir le champ d'application de la Recommandation

24. La Recommandation reconnaît que le déliement de l'aide permet d'améliorer l'efficacité de celle-ci parce qu'il produit les effets positifs suivants : (i) il favorise l'instauration de partenariats coordonnés et efficaces avec les pays en développement, (ii) il contribue au renforcement de l'appropriation du processus de développement par les pays partenaires et des responsabilités qu'ils assument dans ce domaine, et (iii) il permet de tirer un meilleur parti des ressources affectées aux marchés financés par l'aide. La Recommandation invite les Membres à envisager de délier leur aide dans des domaines qui n'entrent pas dans son champ d'application actuel. Dans ce contexte, et afin d'accroître la contribution de la Recommandation à la réalisation des grands objectifs visés en matière d'efficacité de l'aide, les membres ont procédé à un échange de vues sur les questions concernant un éventuel élargissement du champ d'application de la Recommandation. Afin de faciliter cet échange, a été élaborée une note²² qui énonce quatre options possibles :

1. Continuer à faire une place privilégiée aux PMA, tout en supprimant les exclusions relatives à l'aide alimentaire et à la coopération technique et les seuils.
2. Conserver les exclusions et les seuils prévus par la Recommandation et élargir l'éventail des pays couverts, par exemple pour y inclure les autres pays à faible revenu ou les pays pauvres très endettés, ou encore les pays dotés d'une stratégie de lutte contre la pauvreté définie de façon concertée.
3. Conserver les exclusions et les seuils tout en étendant le champ d'application à l'ensemble des pays en développement pour certains secteurs, comme la santé, l'éducation, etc.

²¹ Etant donné que le thème des normes et critères de référence et celui qui concerne le suivi et l'évaluation sont fondamentalement liés l'un à l'autre, il a été décidé de fondre ensemble les groupes de travail qui en sont chargés.

²² Voir DCD/DAC/EFF(2003)6.

4. S'entendre sur le principe général selon lequel le déliement de l'aide permet d'améliorer l'efficacité de celle-ci, et sur une approche consistant pour les membres à déployer tous leurs efforts pour progresser vers un déliement plus grand de leur aide.

25. Il est ressorti des débats qu'il fallait pour le moment être attentif en priorité à la mise en œuvre de la Recommandation de 2001, mais que la question de l'élargissement de son champ d'application devait aussi demeurer parmi les sujets de préoccupation à l'ordre du jour concernant le déliement/l'efficacité de l'aide, afin d'être soumise à une réflexion plus approfondie.²³ Les prochains échanges de vues qui seront consacrés à cette question porteront également sur les enseignements à tirer de la mise en œuvre de la Recommandation de 2001, en particulier s'agissant de l'appropriation, des réductions de prix et du développement du secteur des entreprises à l'échelon local, ainsi que sur les avantages potentiels du déliement pour les pays partenaires et les possibilités de réalisation de différents scénarios d'extension du déliement de l'aide.

²³ Voir DCD/DAC/EFF/M(2003)7/PROV.

Tableau 1. Engagements d'APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés

	1999-2001 Average		2002	
	Bilateral LDC ODA	Bilateral LDC ODA as share of total bilateral ODA	Bilateral LDC ODA	Bilateral LDC ODA as share of total bilateral ODA
	US \$ million	per cent	US \$ million	per cent
Australia	131	14.2	111	17.0
Austria	64	13.5	134	29.3
Belgium	160	31.5	372	49.5
Canada	222	17.4	339	19.7
Denmark	380	43.2	370	43.8
Finland	66	26.6	92	29.7
France	924	23.8	1 280	27.0
Germany	677	18.7	939	20.4
Greece	2	1.8	10	9.1
Ireland	102	62.8	157	58.9
Italy	210	31.7	782	62.1
Japan	1 441	11.1	1 202	12.9
Luxembourg	33	34.2	51	45.9
Netherlands	571	24.3	858	19.2
New Zealand	24	26.4	27	27.5
Norway	361	35.6	465	42.2
Portugal	163	61.8	78	41.8
Spain	101	10.0	129	11.2
Sweden	261	20.3	322	25.5
Switzerland	166	22.1	152	19.4
United Kingdom	1 122	43.4	989	27.4
United States	1 265	12.7	2 309	19.0
DAC Countries	8 446	18.7	11 168	22.4

Source : OCDE (CAD et Système de notification des pays créanciers)

Tableau 2. Positions des membres du CAD au regard de la matrice d'indicateurs de référence

	Bilateral LDC ODA Untying Ratio (1) <i>(Reference point : 0.60)</i>		Effort-sharing Composite Indicator (2) <i>(Reference point : 0.04)</i>	
	<i>Base (1999-2001 ave.)</i>	<i>2002</i>	<i>Base (1999-2001 ave.)</i>	<i>2002</i>
Australia	0.49	0.48	0.04	0.03
Austria	0.36	0.62	0.04	0.06
Belgium (3)	0.49	0.97	0.07	0.19
Canada	0.40	0.63	0.03	0.05
Denmark (4)	0.78	0.80	0.27	0.28
Finland	0.69	0.98	0.07	0.13
France (4)	0.34	0.60	0.05	0.09
Germany (4)	0.43	0.57	0.04	0.05
Greece (5)	..	0.20	..	0.02
Ireland (6)	1.00	1.00	0.16	0.19
Italy (7)	0.30	..	0.03	..
Japan (4)	0.76	0.70	0.05	0.04
Luxembourg (8)
Netherlands (9)	0.91	0.84	0.22	0.24
New Zealand (10)
Norway	0.99	1.00	0.29	0.34
Portugal (4)	0.61	0.13	0.11	0.04
Spain	0.21	0.60	0.02	0.03
Sweden (11)	0.91	0.88	0.17	0.26
Switzerland	0.89	0.97	0.09	0.07
United Kingdom	0.53	1.00	0.07	0.08
United States (4) (12)	0.01	0.04	0.01	0.01
Total DAC (13)	0.53	0.60	0.04	0.05

Source : OCDE (CAD et Système de notification des pays créanciers)

REFERENCE POINT = NIVEAU DE REFERENCE

BASE = POINT DE DEPART

Notes:

1. APD bilatérale non liée aux PMA rapportée au total de l'APD bilatérale aux PMA (sur la base des engagements).
2. Calculé comme suit : (APD bilatérale aux PMA/RNB aux taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA) + APD bilatérale aux PMA/RNB. L'usage au CAD est de considérer l'APD multilatérale comme non liée.
3. La Belgique a étendu la notification au SNPC du degré de liaison à son programme de dons en l'an 2000. Les chiffres indiqués correspondent donc à une moyenne sur deux ans (2000-2001).
4. Ne fournissent pas d'informations sur le degré de liaison de la coopération technique pure (CTP). Par convention, les montants alloués au titre de la CTP sont considérés comme liés.
5. La Grèce a commencé à communiquer des données au SNPC en 2002.
6. L'Irlande a commencé à communiquer des données au SNPC en 2000. Les moyennes indiquées pour 1999-2001 correspondent donc à une moyenne sur deux ans (2000-2001).

7. La communication de données détaillées sur l'Italie pour 2002 a été retardée.
8. Le Luxembourg ne communique pas de données au SNPC.
9. Les Pays-Bas ont étendu la notification au SNPC du degré de liaison à la CTP en l'an 2000. Cependant, les taux pour 2002 ne peuvent être calculés car les données requises sont en cours de révision.
10. La Nouvelle-Zélande a commencé à communiquer des données au SNPC en 2002. Cependant, les taux pour 2002 ne peuvent être calculés car les données requises sont en cours de révision.
11. Le taux de déliement de l'APD bilatérale de la Suède aux PMA pour 2002 a été récemment révisé. Un exercice analogue sera peut-être effectué pour le taux de déliement moyen concernant la période 1999-2001 lorsque les données seront disponibles.
12. Les Etats-Unis ne notifient pas le degré de liaison au SNPC. Par convention, l'allègement de dette est considéré comme non lié et le reste comme lié. Après avoir examiné cette question plus avant, les Etats-Unis ont présenté le commentaire suivant :

CITATION

Une grande part du volume global de l'APD non liée des Etats-Unis n'a pas été notifiée au CAD. Cela vaut aussi bien pour les années retenues comme point de départ (moyenne 1999-2001) que pour 2002. Durant l'exercice budgétaire 2003, plus de 4 milliards de dollars d'APD ont été apportés aux pays en développement par le biais des mécanismes d'aide, outre les contrats d'achat. Cette aide a été dispensée sous forme de dons à des ONG et des organisations internationales publiques et dans le cadre d'accords de coopération. Ces dons et accords font presque tous l'objet d'appels à la concurrence internationale, c'est-à-dire qu'ils sont entièrement non liés.

FIN DE CITATION

Les Etats-Unis ont accompagné ce commentaire de données sur l'ensemble des dons accordés et des accords de coopération passés durant l'exercice budgétaire 2003, ainsi que sur le montant des dons et sur le total. A partir de ces données et d'autres informations, le Secrétariat et les Etats-Unis engageront un processus de révision des données des Etats-Unis concernant le degré de liaison.

13. Pour l'année 2002, le taux de déliement de l'APD bilatérale des pays du CAD aux PMA ne tient pas compte de l'Italie, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande pour les motifs indiqués dans les précédentes notes.